

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MARDI
LE 5 FÉVRIER 2019**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, cinquième jour du mois de février deux mille dix-neuf, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Absence motivée : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Était présent à titre d'observateur : M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présents : Mme Michelle Chabot, aménagiste par intérim et coordonnatrice du SCRI, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1878-02-19 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec la modification suivante :

- 1.- Ajout du point 1.1.2 C): Avis du MAMH concernant les règlements de modification du schéma d'aménagement et de développement 542 et 547.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

Considérant le nouveau membre au sein du comité administratif et l'absence de M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, ce point de l'ordre du jour est suspendu jusqu'à l'arrivée de M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité d'Henryville - Règlement 59-2006-25**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 59-2006-25 de la municipalité d'Henryville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise la construction et l'installation d'équipement temporaire ou saisonnier pour un usage agricole lié à la vente de produits agricoles, aux expositions, fêtes et rassemblements.

B) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

B.1 **Règlement 1644**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1644 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement soustrait deux zones de l'obligation d'être desservies par un réseau d'aqueduc et d'égout en bordure d'une rue situées dans le parc industriel du secteur Iberville, bordé à l'est par le 3^e Rang, au nord par la rue James-Brodie et à l'ouest par la rue Lucien-Beaudin.

B.2 **Règlement 1739**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1739 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

1.1.2 **Urbanisme - Divers**

A) **Fédération de l'UPA Montérégie -
Plan régional des milieux humides et hydriques**

Point d'information : Le directeur général dépose une missive reçue de l'UPA Montérégie mentionnant qu'il apparaît important qu'elle et le Syndicat local soient associés à l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques. Ces organismes souhaitent être consultés lors des séances de travail qui mèneront à la réalisation du Plan. Le président, M. Christian St-Jacques, exprimait également l'intérêt et la volonté de l'UPA Montérégie à collaborer à cette démarche avec la MRC.

B) **CCA - représentant des citoyens**

Le directeur général soumet que lors de la séance ordinaire du 13 mars 2019, les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérineront une résolution visant la nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA). À cet effet, il est procédé au tirage d'une municipalité qui choisira un citoyen de sa municipalité pour siéger au sein du comité consultatif agricole. La municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville est pigée.

C) Règlement 542 et 547 - Avis du MAMH

Mme Michelle Chabot soumet que le règlement 542 modifiant le schéma d'aménagement et de développement est entré en vigueur conformément à la Loi le 4 février 2019 suite à un avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à cette fin. Ce règlement concerne une dérogation en zone inondable pour des travaux à être réalisés sur la 67^e Avenue à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Le règlement 547 concernant une dérogation en zone inondable pour des travaux sur la rue Poirier à Saint-Jean-sur-Richelieu n'a pas été approuvé considérant que certains éléments « ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire visant à contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics ainsi qu'à la protection de l'environnement par une meilleure harmonisation des usages ». Plus particulièrement, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques souhaite que les travaux assurent l'écoulement naturel des eaux.

M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, prend son siège.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 CETHR - Nomination des administrateurs

M. Alain Laplante suggère de renouveler le mandat de tous les administrateurs actuellement en place, à savoir :

M. Réal Ryan, représentant de la MRC du Haut-Richelieu, secteur périurbain
M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
M. Marco Savard, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Mme Claire Charbonneau, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Mme Véronique Tougas, secteur de l'industrie
M. Eric Labelle, secteur de l'industrie
Mme Pascale Baillargeon, secteur de l'industrie
M. Patrick Alarie, secteur de l'industrie
M. Cliff Latincic, secteur de l'industrie

Il souligne également qu'un terme d'un an est relativement court.

2.2 Tourisme Haut-Richelieu - Aide financière

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer l'aide financière 2019 à Tourisme Haut-Richelieu, soit : 292 124 \$ pour l'administration, 75 000\$ pour la publicité et 32 500 \$ pour les projets spéciaux. Il est mentionné que ces montants sont inclus aux prévisions budgétaires 2019.

2.3 FDT - Priorités d'intervention 2019-2020

Le directeur général soumet quelques modifications apportées aux priorités de l'an dernier dont l'orientation pour la main-d'œuvre. M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, demande de retirer la mention « *Instaurer et développer un parc d'affaires et d'innovation régional (PAIR)* ».

2.4 Dossier FLI2018-47 - Retrait

Le directeur général soumet que le dossier FLI2018-47 ne sera pas concrétisé par conséquent, il est recommandé de résilier la résolution 15198-18 du 13 juin 2018 accordant un prêt de 150 000\$.

2.5 Entente de développement culturel 2018-2020

2.5.1 Projets annuels - Démarrage

Les membres du comité administratif recommandent d'autoriser le démarrage des projets 2019 énumérés ci-bas, lesquels sont réalisés par la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le CETHR et la MRC dans le cadre de l'entente en développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications.

Objectif	Resp.	Projet	Montant
1.1	CEHR	Structuration et accompagnement des carrefours culturels	500 \$
1.2	CEHR	Accompagnement carrefours culturels	8 500 \$
1.3	CEHR	Programme concerté/carrefours culturels/journées culture	15 000 \$
2.1	Ville	Plan d'action concerté en médiation culturelle (médiation express)	7 000 \$
2.2	Ville	Fêtes interculturelles	12 000 \$
2.3	MRC	Soutien ciblé en médiation culturelle	25 000 \$
3.1	CEHR	Calendrier de conférences (Mandat Comité culturel du Haut-Richelieu)	1 000 \$
3.2	CEHR	Événements de réseautage (Mandat Comité culturel du Haut-Richelieu)	1 000 \$
3.3	Ville	Faire savoir et promouvoir	3 500 \$
4.1	Ville	Patrimoine numérisé (10 ^e anniversaire Zoom et mise en ligne)	5 000 \$
4.2	Ville	Patribus	2 000 \$
4.3	Ville	C'est la fête au village	8 000 \$
4.4	CEHR	Promotion tourisme patrimonial	10 000 \$
4.5	MRC	Soutien ciblé à l'animation et la mise en valeur	26 000 \$
5.2	Ville	Hommage aux lecteurs johannais	3 000 \$
5.3	CEHR	Programme éveil à la lecture et à l'écriture en ruralité	10 000 \$
5.4	Ville	L'Univers littéraire de...	4 000 \$

2.5.2 Appel de projets - Médiation culturelle

Point d'information : Le directeur général soumet qu'un appel de projets en médiation culturelle a été lancé jusqu'au 15 mars 2019 à midi.

2.5.3 Les amis de l'église patrimoniale de L'Acadie - Bonification de projet

Le directeur général soumet une demande de bonification du projet « Histoire de L'Acadie : panneaux muséographiques historiques » transmise par l'organisme Les amis de l'église patrimoniale de L'Acadie. Considérant qu'une somme résiduelle de 8 000\$ est toujours disponible, les membres du comité administratif préfèrent réserver ce montant au cas où d'autres projets seraient éventuellement déposés; la demande n'est pas accueillie.

2.6 Développement du secteur bioalimentaire de la Montérégie - Entente sectorielle

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Montérégie entre le MAPAQ, le MAMH, les MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil, l'UPA, Tourisme Montérégie, la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie et la Direction de la Santé publique. L'autorisation aux signatures et aux dépenses pour un montant total de 6 000\$ est également suggérée. Il est mentionné que cette entente fait également partie du plan d'action pour la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

3.0 FONCTIONNEMENT

3.1 Finances

CAPV2019-02-05

3.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 février prochain.

3.1.2 Quotes-parts - Paiement en retard

Le directeur général soumet que les représentants de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu refusent de verser l'intérêt sur un paiement de quotes-parts en retard, considérant qu'entre partenaires, il ne devrait pas y avoir de charge d'intérêts. Il est précisé que le règlement sur les quotes-parts prévoit la facturation d'intérêts. Les membres du comité administratif privilégient majoritairement le maintien des intérêts au cas de retard pour maintenir l'équité entre les municipalités. Il est mentionné que si les intérêts sont abolis, il faudrait rembourser les municipalités qui en ont versé au cours des années 2017 et 2018. Par ailleurs, cette orientation exigerait de modifier les résolutions de versement de quotes-parts pour 2019. M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, demande de suspendre la prise de décision pour lui permettre de vérifier certains paramètres de ce dossier.

3.1.3 FQM - Assises annuelles

1879-02-19 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu délègue le préfet et le directeur général afin de participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 à Québec;

DE PROCÉDER à la réservation d'une salle de réunion;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.1.4 Demandes d'aide financière

A) Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région (CABIR)

Le Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région (CABIR) sollicite une aide financière de ± 2 500\$ afin de procéder à la refonte de ses outils promotionnels. Les membres du comité administratif demandent que les représentants de l'organisme viennent expliquer leur projet préalablement à la séance ordinaire du 13 février 2019.

B) Chemin d'API

L'organisme Chemin d'API sollicite une aide financière de 11 200\$ visant les « Projets pour l'amélioration des milieux de vie/familles dans la MRC du Haut-Richelieu ». Les membres du comité administratif demandent que les représentants de l'organisme viennent expliquer la teneur des projets le 27 février prochain.

3.1.5 CALQ - Aide financière

Point d'information : Le directeur général soumet que le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a procédé à un nouvel appel de projets dans le cadre duquel Mme Christine Palmieri a obtenu une bourse de 7 500\$ pour le projet «L'espace secoué : Cataclysme et Résilience ».

CAPV2019-02-05

3.1.6 **Fondation du Cégep SJSR - Centre d'usinage CNC
à commandes numériques 5 axes**

Point d'information : Le directeur général soumet qu'il sera procédé au versement de l'aide financière accordée de 150 000\$ à la Fondation du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'acquisition d'un centre d'usinage CNC à commandes numériques 5 axes. Par ailleurs, l'inauguration se tiendra le 21 février 2019 à 16h00.

3.2 **Divers**

3.2.1 **Séances du comité administratif - Heures de tenue**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à fixer les séances ordinaires du comité administratif à 9h00.

3.2.2 **Calendrier des séances 2019 - Modification**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à modifier le calendrier des séances ordinaires du comité administratif pour l'année 2019 de sorte à l'adapter à la nouvelle heure de tenue soit, 9h00.

4.0 **COURS D'EAU**

4.1 **Saint-Georges-de-Clarenceville -
Demande de statut des lots 5 107 680 et 6 120 583**

Il est mentionné que le coordonnateur de cours d'eau de même que la firme Le Groupe PleineTerre inc. ont émis des rapports à l'effet que les dépressions constatées sur les lots 5 107 680 et 6 120 583 ne constituent pas des cours d'eau. Les représentants de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville ont soumis cette information au conseil de Saint-Georges-de-Clarenceville, lequel demande à la MRC de se prononcer sur le statut de ces dépressions. Les membres échangent sur la nécessité pour le conseil de la MRC de se prononcer et suspendent le dossier jusqu'à l'obtention de plus amples informations sollicitées auprès de Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité.

4.2 **Rivière du Sud, branche 1 - Municipalités de Mont-Saint-Grégoire,
Saint-Alexandre et Sainte-Brigide-d'Iberville -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 1 de la rivière du Sud, à savoir : Groupe PleineTerre inc. (17-055-022) 7 664,95\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 25 007,06\$; Groupe PleineTerre inc. 7 428,47\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 5 008,89\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 1 149,76\$; Frais de piquetage 118,45\$; Frais d'administration 1 125,56\$ pour un total de 47 503,14\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

4.3 **Rivière du Sud, branche 38 - Municipalité de Saint-Sébastien -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 38 de la rivière du Sud, à savoir : Groupe PleineTerre inc. (17-050-042) 7 841,85\$; SEAO Médias 5,61\$; 9316-8631 Québec inc. 23 777,97\$; Groupe PleineTerre inc. 8 548,60\$; 9316-8631 Québec inc. 6 152,89\$; Frais de piquetage 100,83\$; Frais d'administration 1 126,24\$ pour un total de 47 553,99\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**4.4 Rivière du Sud, branches 75A et 75B -
Municipalités de Saint-Georges-de-Clarenceville et Noyan -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 75A et 75B de la rivière du Sud, à savoir : Groupe PleineTerre inc. (14-010-029) 189,09\$; Groupe PleineTerre inc. 7 133,54\$; SEAO Médias 7,88\$; Groupe PleineTerre inc. 739,44\$; Groupe PleineTerre inc. 653,63\$; 9316-8631 Québec inc. 11 330,21\$; Groupe PleineTerre inc. 7 471,83\$; Frais de piquetage 108,29\$; Frais d'administration 1 163,67\$; 9316-8631 Québec inc. 2 868,62\$; Frais de poste 10,33\$; 9316-8631 Québec inc. 2 327,10\$ pour un total de 34 003,63\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**4.5 Rivière du Sud, branches 75 et 76 - Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 75 et 76 de la rivière du Sud, à savoir : Groupe PleineTerre inc. (17-010-026) 5 912,78\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 18 311,77\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 12 247,42\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 551,88\$; Le Groupe PleineTerre inc. 6 289,68\$; Le Groupe PleineTerre inc. 232,07\$; Frais de piquetage 86,38\$; Frais d'administration 1 122,59\$ pour un total de 44 754,57\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**4.6 Cours d'eau du Trait-Carré - Municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Carignan -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau du Trait-Carré, à savoir : Le Groupe PleineTerre inc. (17-083-039) 4 661,75\$; 9316-8631 Québec inc. 14 617,93\$; 9316-8631 Québec inc. 2 952,56\$; Le Groupe PleineTerre inc. 5 444,37\$; Ferme Prolix inc. 2 292,19\$; Jacques Alix 370,66\$; Léa-Louissette Camiré 185,33\$; Ferme Pierre Alix inc. 59,30\$; Frais de piquetage 35,59\$; Frais d'administration 943,32\$ pour un total de 31 563,00\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**4.7 Rivière du Sud-Ouest et sa branche 1 -
Municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville, Sainte-Sabine et Farnham -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la rivière du Sud-Ouest et sa branche 1, à savoir : Le Groupe PleineTerre inc. (17-105-021) 14 686,50\$; Béton Laurier inc. 22 195,92\$; Béton Laurier inc. 4 695,58\$; Le Groupe PleineTerre inc. 5 240,09\$; Frais de piquetage 67,92\$; Frais d'administration 1 131,45\$ pour un total de 48 017,46\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

4.8 Station de pompage Lamoureux - Suivi de l'appel d'offres public

Les membres du comité administratif suggèrent le rejet de la seule soumission déposée puisqu'elle s'avère non conforme au cahier de charges, le tout suivant les recommandations de la firme BBA inc. Par ailleurs, un nouveau processus d'appels d'offres publics devra être entériné.

5.0 VARIA

5.1 CETHR - Information financière

M. Alain Laplante informe qu'il a demandé la liste des chèques émis en 2017 et 2018 par le Conseil économique et Tourisme du Haut-Richelieu.

CAPV2019-02-05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

1880-02-19 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 20 novembre 2018, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1881-02-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 5 février 2019.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier